

Legislative
Assembly
of Ontario



Assemblée
législative
de l'Ontario

1^{re} SESSION, 43^e LÉGISLATURE, ONTARIO
2 CHARLES III, 2023

Projet de loi 161

Loi proclamant la Semaine des chrétiens orthodoxes d'Orient

M. T. Rakocevic

Projet de loi de député

1^{re} lecture 6 décembre 2023

2^e lecture

3^e lecture

Sanction royale



Loi proclamant la Semaine des chrétiens orthodoxes d'Orient

Préambule

Le dimanche de Pâque orthodoxe, qui commémore la résurrection de Jésus-Christ, est le jour le plus important et le plus saint du calendrier de l'Église orthodoxe d'Orient.

L'Église chrétienne orthodoxe orientale compte plus de 220 millions de fidèles dans le monde, concentrés en Europe de l'Est, en Afrique et en Asie. Quoique minoritaires en Ontario, les chrétiens orthodoxes d'Orient sont présents ici depuis des générations et ont créé des églises et bâti des associations culturelles actives qui enrichissent la diversité de la mosaïque culturelle de notre province.

La foi est au coeur de l'identité et de la culture de bien des gens. La proclamation de la Semaine des chrétiens orthodoxes d'Orient reconnaît et célèbre la foi, la culture, les traditions et l'histoire uniques des chrétiens orthodoxes d'Orient en Ontario et partout dans le monde.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Semaine des chrétiens orthodoxes d'Orient

1 La période de sept jours de chaque année qui commence le dimanche de Pâque orthodoxe est proclamée Semaine des chrétiens orthodoxes d'Orient.

Entrée en vigueur

2 La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

3 Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2023 sur la Semaine des chrétiens orthodoxes d'Orient*.

NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi proclame la période de sept jours de chaque année qui commence le dimanche de Pâque de l'église orthodoxe Semaine des chrétiens orthodoxes d'Orient.